



# Le Dossier de la Consultation

**Acheter ce dont a besoin dans  
les meilleures conditions**



# Le Dossier de la Consultation

- **Pourquoi ?**
  1. Définir son besoin
  2. Consulter les Entreprises
  3. Analyser les offres
  4. Négocier
    - En respectant les contraintes légales



# Le Dossier de la Consultation

- **Les Contraintes (Article 6 de l'Ordonnance)**
  - Liberté d'Accès à la Commande Publique
  - Transparence des Procédures
  - Egalité de Traitement des Candidats
    - ⇒ Efficacité de la Commande Publique
    - ⇒ Bonne utilisation des deniers publics



# Le Dossier de la Consultation

- **Liberté d'accès à la commande publique :**
  - Toute personne ou société doit avoir la possibilité d'accéder à la commande publique
  - Sauf si :
    - Elle ne respecte pas ses obligations fiscales ou sociales
    - Elle n'a pas les capacités techniques ou financières nécessaires
    - Elle n'est pas en mesure de satisfaire le besoin



# Le Dossier de la Consultation

- **Transparence des procédures :**
  - On fixe les règles du jeu
  - On doit les annoncer
  - On doit les respecter



# Le Dossier de la Consultation

- **Egalité de traitement des candidats :**
  - Les candidats doivent être jugés équitablement sur les mêmes critères



# Le Dossier de la Consultation

## 1. Définir son besoin

- Le Cahier des Charges Fonctionnel
  - ✓ Vu précédemment
- La Grille d'Analyse du Besoin et des Offres



# Le Dossier de la Consultation

- **La grille d'analyse du besoin et des offres :**
  - Les impératifs et les critères doivent être :
    - Objectifs (ils doivent être justifiés)
    - Liés à l'objet du marché
    - Proportionnés à l'objet du marché
      - Des critères « orientés » vers un fournisseur donné faussent le jeu de la concurrence et sont sanctionnables
  - Ces critères seront annoncés dans la publicité et/ou dans le Règlement de la Consultation



# Le Dossier de la Consultation

## 2. Consulter les Entreprises

- Leur dire qu'on a besoin de quelque chose
- Leur indiquer ce dont a besoin
- Leur indiquer quelles sont les règles du jeu
- Leur dire comment seront jugées leurs offres
- Leur indiquer comment sera exécuté le marché



# Le Dossier de la Consultation

- **On a besoin de quelque chose**
  - On fait une publicité (proportionnée à l'objet du marché)
    - Demande de devis (montants faibles)
    - PUMA (devrait être systématique sauf montant ridicule)
    - Et/ou Publication spécialisé ou locale
    - Et/ou Publication JOUE (selon l'intérêt et le marché visé)



# Le Dossier de la Consultation

- **De quoi a-t'on besoin ?**
  - On l'indique avec :
    - Soit à l'aide du Cahier des Charges Fonctionnel
    - Soit à l'aide d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières
    - La grille d'analyse du besoin et des offres sert de base à l'élaboration du CCTP



# Le Dossier de la Consultation

- **Quelles sont les règles du jeu et comment seront jugées les offres:**
  - Les règles du jeu sont indiquées dans le Règlement de la Consultation
  - Elles doivent être claires
  - Elles doivent impérativement être respectées, tant par les candidats que par le CNRS
  - La négociation est bien évidemment possible (jusqu'à 206.000 € H.T)
  - Les critères de choix et, autant que faire se peut, leur pondération doivent être annoncés au moins dans le Règlement de la Consultation



# Le Dossier de la Consultation

- **Comment sera exécuté le marché :**
  - Indiqué dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières
  - Certaines informations administratives sont indiquées dans l'Acte d'Engagement.



# Le Dossier de la Consultation

- **Un outil pour négocier**
  - La grille d'analyse du besoin et des offres permet d'identifier les lacunes et les sur-qualités
  - Les marges de manœuvre liées aux avances et aux acomptes



# Le Dossier de la Consultation

- **Deux groupes de documents impératifs :**
  - Le ou les documents qui organisent la consultation :
    - La publicité
    - Le règlement de la consultation
  - Le ou les documents qui régissent l'exécution du marché :
    - L'acte d'engagement
    - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
    - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ou le Cahier des Charges Fonctionnel
      - Dans chacun des deux groupes, plusieurs ou tous les documents peuvent être regroupés dans un seul.